



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDRAMANITRA Haja  
M. GRANDADAM Daniel I- M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique  
M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine  
M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MICHEL Olivier  
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre  
M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

**Procurations** : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à  
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe –

**Secrétaire de séance** : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombreait **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

**Votants : 44**

Date d'affichage : 10 mars 2026

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

**SCOLAIRE**

43\_03\_2026

**Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes -  
approbation de l'avenant n°3 – Lot 3 Charpente bois**

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 à l'entreprise MENUISERIE HUNSINGER – lot 3 Charpente bois, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes,

Objet du présent avenant :

Cet avenant intègre l'oubli par Equipe Ingénierie de l'isolant dans la cheminée ainsi que l'ensemble de la structure porteuse de contreventement.

Nouveau montant

**Montant initial des travaux** **648 531.57 € HT**

Rappel de l'avenant 1 **0.00 € HT**

(modification du CCAP intégration Retenue de garantie)

Montant de l'avenant 2 **19 000.00 € HT**

**Montant de l'avenant 3** **9 646.00 € HT**

**Montant du marché** **677 177.57 € HT**

Soit une modification du marché initial de 4.41%

Les membres de la commission consultative MAPA réunie le 04 mars 2026 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°3.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** l'avenant n°3 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 3 Charpente bois pour un montant de 9 646.00 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°3 présenté.



Claude THOMAS  
2026.03.10 10:08:52 +0100  
Ref:10589474-15968173-1-D  
Signature numérique  
le Président